



Synthèse des conclusions relatives aux travaux de l'Atelier 2 : Etudes de cas sur la gestion de la diversité linguistique dans les communautés urbaines, semi-urbaines et rurales.

Remarque générale

Etant donné l'abondance des situations spécifiques et particulières identifiées dans les différents cas présentés à l'intérieur de l'Atelier, il s'est avéré opportun de rassembler les données recueillies et de les sélectionner **en fonction de leur valeur utilitaire** pour l'ensemble des participants. En conséquence, la présente synthèse s'attachera à **rendre compte de tout ce qui est utilisable et exploitable dans des contextes différenciés** et n'accordera qu'une importance secondaire à tout ce qui est trop spécifique et singulier.

Cette synthèse concerne quatorze exposés sur les situations socio-linguistiques et socio-éducatives prévalant dans les divers pays représentés. Les noms des exposants, ainsi que le titre de leur communication, se trouvent dans le dépliant du programme général du congrès.

Point 1

L'une des premières leçons à tirer des exposés entendus est que le problème de l'aménagement linguistique en milieu urbanisé ne se pose pas dans les mêmes termes dans l'ensemble des pays représentés.

En effet il n'y a guère de comparaison possible entre l'acuité du problème tel qu'on l'identifie dans les pays européens et tel qu'il s'impose par exemple dans un bon nombre de pays africains.

La nécessité pour les Etats africains de disposer d'un corps de fonctionnaires le plus homogène possible implique la nécessité de regrouper dans les centres urbains des fonctionnaires et des agents d'ethnies diverses. Il en résulte que la composition des classes dans les écoles africaines présente de grandes disparités au niveau linguistique. Cela veut dire que –dans la mesure où une langue africaine est langue d'enseignement- tous les élèves n'auront pas un statut identique face à cette langue d'enseignement. Cela veut dire aussi que tous les enseignants qui sont originaires de

zones linguistiques différenciées n'auront pas tous la même maîtrise de la langue maternelle.

Quelles sont les implications pédagogiques et didactiques concrètes de cette situation ?

- 1.1 D'abord recenser les différents statuts de l'élève face à la langue enseignée (ceci dépasse le cadre de l'Afrique)
- 1.2 Élaborer des éléments méthodologiques adaptés aux différents cas identifiés.
- 1.3 Élaborer des manuels et des guides du maître correspondant aux situations réelles dans les classes.
- 1.4 Adapter les programmes de formation des enseignants et des futurs enseignants (formation initiale et permanente) pour une exploitation optimale de ces matériels pédagogiques et pour une pédagogie appropriée aux situations réelles rencontrées
- 1.5 Appliquer **effectivement** ces programmes de formation initiale et permanente : ce qui exige au préalable la formation des formateurs de formateurs.

Point 2

Une autre leçon importante est que le recours aux langues maternelles (y compris minoritaires) est une obligation qui découle non seulement d'impératifs culturels, économiques ou autres, mais c'est une obligation d'ordre essentiellement psychopédagogique dans la mesure où la langue maternelle est la seule qui favorise la transition entre le milieu et l'école, et qui permet de poursuivre l'acquisition des premiers apprentissages ouvrant l'accès aux savoirs, aux savoir-faire et aux savoir-être qui sont les objectifs de l'éducation.

Quelles sont les implications pédagogiques et didactiques concrètes de cette situation ?

- 2.1 Dans aucun cas la nécessité de donner aux enfants l'usage d'une langue de communication étendue ne peut servir de prétexte pour supprimer le droit de l'enfant à l'usage de sa langue maternelle à l'école.
- 2.2 Il y a obligation pour les responsables éducatifs d'accorder aux langues maternelles (y compris minoritaires) un statut légal dans les programmes officiels de l'enseignement et de formation.
- 2.3 Toute réforme allant dans le sens indiqué ne peut faire l'économie d'une campagne de sensibilisation à tous les niveaux de la population en veillant à ce que les couches socio-professionnelles favorisées (souvent hostiles aux langues maternelles minoritaires) respectent les programmes nationaux officiels qui ouvrent l'école aux langues maternelles des enfants.
- 2.4 Prévoir impérativement un schéma directeur d'aménagement linguistique incluant des mesures d'accompagnement incitatives et motivantes (prise en compte des connaissances dans les langues maternelles pour les examens et concours, les recrutements aux emplois) et prévoyant des « passerelles » d'un type d'enseignement à l'autre.

Point 3

Une autre idée-force s'est imposée au groupe : le respect de la diversité linguistique, c'est-à-dire le respect de toutes les langues maternelles qu'elles soient minoritaires ou non, permet d'éviter les conflits dus au mépris affiché par les Etats pour une certaine partie de locuteurs.

Tous les participants ont convenu que le rejet d'une langue maternelle à l'intérieur d'un Etat engendre rancœur et méfiance, et débouche tôt ou tard sur des conflits violents.

L'exclusion des langues maternelles de l'enceinte scolaire crée frustration et traumatisme qui génèrent un conflit interne chez l'individu, lequel débouche inévitablement sur un conflit externe car, comment peut-on être en paix avec les autres si on n'est pas d'abord en paix avec soi-même ?

Cette idée nous a paru fondamentale car elle est à la base de toute la philosophie de Linguapax qui est de créer les conditions de la paix grâce au respect de toutes les langues minoritaires ou non.

Quelles sont les implications pédagogiques et didactiques concrètes de cette situation ?

3.1 Présenter, en tant que citoyens, aux autorités supérieures, la question des langues comme une composante de la paix sociale.

3.2 Demander à ces autorités de prévoir la composante linguistique comme une composante majeure de leur programme de paix sociale.

3.3 faire prendre conscience à la population dans son ensemble que, loin de semer les germes d'un conflit, la promotion de la diversité linguistique au niveau national garantit la paix sociale et le développement socio-économique, et permet d'atteindre le développement humain durable.

Point 4

L'introduction des langues maternelles dans un système éducatif exige certes des conditions de recherche appliquée minimale dans les domaines linguistique, didactique, psycho-pédagogique et socio-linguistique, mais l'état d'incomplétude de la recherche ne saurait, en aucun cas, justifier le report constant de la réforme sous le prétexte que cette recherche n'est pas exhaustive ni achevée.

Quelles sont les implications pédagogiques et didactiques concrètes de cette situation ?

4.1 Les groupes de concepteurs et de rédacteurs de manuels scolaires dans les langues maternelles peuvent déjà se mettre au travail même si tous les instruments

normatifs relatifs aux textes (grammaire, vocabulaire, orthographe) ne sont pas encore disponibles.

4.2. Les phases exploratoires et expérimentales pour la réforme peuvent être engagées avant de disposer de tous les instruments didactiques souhaitables.

4.3 Il n'en reste pas moins que la phase de sensibilisation et de motivation à l'enseignement des langues maternelles jusqu'alors exclues des programmes scolaires reste un préalable et un impératif.

Conclusion

En conclusion, en plus des idées précédemment exposées, deux idées ont particulièrement retenu l'attention des participants :

1. Il y a véritablement urgence à ce que les Etats définissent une politique linguistique claire et cohérente dans leurs systèmes éducatifs.

Il est en effet apparu comme tout à fait incohérent de prôner la promotion des langues partenaires à l'extérieur de son territoire tout en refusant de reconnaître comme langues partenaires les langues minoritaires de son propre pays.

2. De même, il est évident que le recours à la coopération internationale dans le domaine de la promotion des langues maternelles est une des conditions de la réussite.

A ce sujet, il n'échappe à personne que les organisations internationales, telles que l'UNESCO, ne doivent pas relâcher leur effort en faveur de la promotion des langues maternelles, et notamment de celles qui sont les plus fragilisées. Sur ce point l'Institut Linguapax est porteur de grandes espérances.